

**Fiche d'engagement de présence à l'accueil périscolaire**

**AFR La Meignanne**

**Vacances de Noël 2017**



Nom de famille.....  
Prénom de l'enfant.....  
Age de l'enfant.....  
Commune.....

Site de La Meignanne Le Petit Bonheur (Ecole publique du Brionneau rue de la mairie)	Site de La Membrolle Les Loustics (Ecole publique St Exupéry)				
Du 26/12/17 au 29/12/17	Du 02/01/18 au 05/01/18				

Cocher les dates auxquelles votre enfant sera présent pour l'accueil périscolaire du mercredi :

	26/12	27/12	28/12	29/12	02/01	03/01	04/01	05/01
MATIN								
REPAS								
APRES-MIDI								

Sortie le jeudi 28/12 : Piscine ou Bowling (à partir de 6 ans) (cocher l'activité à laquelle votre enfant participera) (supplément 2€)

- PISCINE  
 BOWLING (à partir de 6 ans)

L'accueil du Petit Bonheur de la Meignanne se fera sur le site de l'Ecole publique du Brionneau, rue de la Mairie, route de St Clément à la Meignanne.

**Inscription à rendre avant le mercredi 13 décembre 2017**

**Le Petit Bonheur**  
16, rue Henri Brisset  
LA MEIGNANNE  
49770 Longuenée en Anjou  
02 41 32 62 03.

**Les Loustics**  
Ecole Saint Exupéry  
27 avenue de la Gare  
La Membrolle sur Longuenée  
49770 Longuenée en Anjou  
06 52 12 30 32

Pré - facture:

La garderie sera facturée à la fin de chaque mois. Le prix journalier et prix forfait sont calculés en fonction de votre quotient familial et de votre commune d'habitation (commune/hors commune). Le règlement est à adresser à l'ordre de Familles Rurales La Meignanne et à joindre à l'inscription. Quotient familial avec justificatif (CAF ou MSA):..... Nbr de jours:..... x prix journalier\* ..... =.....

Nbr de forfaits 5 jours : ..... x prix forfait\* ..... =.....

Total: .....

Moyens de Paiement: espèces chèques vacances ou CESU (nous n'acceptons pas les chèques valables jusqu'au 31/01/2018) chèque

NB : Vous pouvez annuler l'inscription de votre ou vos enfants 2 jours à l'avance sans pénalité ; pour toute autre absence non justifiée 50% de la somme versée sera retenue pour frais de gestion.

QUOTIENT FAMILIAL	COMMUNE					HORS COMMUNE			Accueil échelonné 7h30-9h et 17h-18h30
	Journée entière	½ journée sans repas	½ journée avec repas ou mercredi	Semaine	Journée entière	½ journée sans repas	½ journée avec repas ou mercredi	Semaine	
0 à 336	4,50 €	4,50€	4,50€	20,10 €	4,60 €	4,50€	4,50€	22,60 €	0,70€
337 à 600	9,70€	6€	8€	48,50€	9,70€	6€	8€	48,50€	0,70€
601 à 700	10,75 €	6,25 €	8,75 €	51,15 €	14,25 €	9,75 €	12,25 €	68,65 €	0,75€
701 à 1050	12,85 €	8,35 €	10,65 €	61,45 €	16,45 €	11,95 €	14,25 €	79,45 €	0,80€
1051 et +	14,95 €	10,45 €	12,55 €	71,75 €	18,65 €	14,15 €	16,25 €	90,25 €	0,90€
<b>NON ALLOCATAIRE</b>	17,15 €	12,65 €	14,55 €	82,75 €	20,95 €	16,45 €	18,35 €	101,75 €	1€

Le 3ème enfant bénéficie d'une réduction de 2 € par jour.

Une participation de 5 euros est demandée par enfant pour une sortie hors du centre.

**Adhésion Familles Rurales = 27,50€ pour 2017**

**Annulation : 48h avant, une retenue financière de 50% de la somme**

Entre 3 et 5 jours avant, une retenue financière de 15% pour frais de gestion

**En cas de maladie : seul le repas sera facturé s'il y a présentation d'un certificat médical.**

**En cas de retard de paiement de plus de 7 jours : + 5 €**

**En cas de retard après 18h30 : + 10 €**